



ABERS

actus

Maison de l'Emploi

La Maison de l'Emploi s'adresse aux **demandeurs d'emploi**, aux **salariés**, aux porteurs de projet, aux **entreprises**, aux **étudiants** et aux partenaires de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle. Elle regroupe plusieurs services :

► LE POINT ACCUEIL EMPLOI

Lundi au jeudi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Mercredi : 08h30-12h30
(pôle social de Lannilis)

Vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Contact Tél. 02 90 85 30 12
accueil.emploi@pays-des-abers.fr

► DEFI EMPLOI

Service gratuit à destination des entreprises pour une mise en relation avec les demandeurs d'emplois (visites d'entreprise, mise en relation, soutien rh...)

Contact defiemploi@pays-des-abers.fr
02 90 85 30 11 / 06 16 51 08 34



► LA MISSION LOCALE

Pour l'insertion sociale et professionnelles des jeunes du Pays de Brest. Orientation, formation, emploi, vie sociale

Lundi et mardi :

hôtel de communauté (Plabennec)
Tél. 02 30 06 00 33 / acc-plblnl@mlpb.org

Mercredi et jeudi : Pôle social de Lannilis
02 98 04 14 54 / acc-plblnl@mlpb.org

Plus d'informations

www.mission-locale-brest.org
ou contact@mission-locale-brest.org



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Changement d'horaires d'ouverture du standard

Depuis le **10 avril 2017**, le standard et l'accueil du SPANC seront fermés le vendredi. Le service reste ouvert en journée du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 17h30.

Contact 02 90 85 30 17
secretariat.technique@pays-des-abers.fr

Entreprendre dans le Pays des Abers

► LES ZONES D'ACTIVITÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Pays des Abers compte désormais 8 zones d'activités économiques communautaires en plus de celle de Penhoat et Goarem Goz.

La CCPA est actuellement engagée dans une démarche de création d'une nouvelle zone d'activités communautaire à Lannilis. Ces espaces économiques ont des vocations diverses : industrielle, artisanale, commerciale, mixte ou portuaire.

A noter également qu'une étude d'extension de la zone de Penhoat est en cours.

► LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES PENHOAT / PLABENNEC

Conçue comme une volonté locale de mettre en œuvre un outil performant en matière de politique de création d'entreprises.

La pépinière d'entreprises est actuellement en rénovation. Ateliers et bureaux (avec loyers modérés) seront de nouveau mis à disposition des entrepreneurs du Pays des Abers.

Contact 02 98 07 27 27
developpement@pays-des-abers.fr

Plus d'informations

www.pays-des-abers.fr
02 98 37 66 00
accueil@pays-des-abers.fr



Les déchets

HARMONISATION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis la modification de collecte des ordures ménagères mise en place en 2012 près de 99 % des usagers du Pays des Abers ont fait le choix d'être collectés tous les 15 jours. Aussi, dans une logique d'optimisation et d'économie du service la collectivité a fait le choix de ne plus collecter les particuliers (et notamment les résidences secondaires) toutes les semaines. A compter du 1er septembre 2017 l'ensemble des usagers du Pays des Abers seront collectés en porte à porte tous les 15 jours. Afin de vous accompagner dans cette démarche et en complément de la collecte en porte à porte de nombreux conteneurs enterrés et semi-enterrés ont été installés sur l'ensemble du territoire afin d'éviter les débordements occasionnels de bacs.

Plus d'informations

www.pays-des-abers.fr
 rubrique Gestion des déchets

TRI DES DÉCHETS ENCORE UN PETIT GESTE...

Le tri des déchets ménagers est entré dans les mœurs mais des progrès sont encore à faire.

En effet le centre de tri de Tri Glaz constate encore quelques erreurs (ou refus de tri). Des couches bébé, des cadavres d'animaux, des sacs d'aspirateurs pleins... font partie de la longue liste des refus de tri constatés.

Un doute sur le bon geste de tri ? Vous retrouverez les consignes de tri sur le site Internet de la CCPA rubrique gestion des déchets, les gardiens sont également à votre disposition lors de vos passages en déchèteries. Comptant sur votre « éco-responsabilité » le service Gestion des déchets reste à votre disposition pour toute information.



Lutte contre les frelons asiatiques

SOYEZ VIGILANT

Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante présente dans notre département depuis 2011. Son impact environnemental, tout particulièrement sur les populations d'abeilles, est désormais avéré. Il menace par ailleurs de plus en plus la santé publique.

Dès le mois d'avril, les fondatrices (reines) ayant survécu à la période hivernale commencent seules la construction de leur nid dans un lieu protégé : abri de jardin, auvent, carport, encadrement de fenêtre ou de porte, avancée de toit, grange, cache moineaux...

En début de saison, la fondatrice est seule pendant une trentaine de jours, jusqu'à l'apparition des premières ouvrières. **L'élimination du nid est donc facile à condition de s'assurer que la fondatrice soit bien dans son nid au moment de l'intervention.** Cette intervention peut se faire par des méthodes mécaniques (écrasement du nid et de sa fondatrice, aspiration). Une intervention nocturne est donc conseillée pour s'assurer de la présence de la fondatrice. Le nid primaire sera éventuellement quitté pendant l'été pour un nid définitif qui contiendra jusqu'à 2000 insectes et dont la destruction est plus difficile et coûteuse.

Soyez donc vigilant dès le mois d'avril pour une détection la plus précoce possible des nids.

La CCPA prend en charge la destruction des nids et coordonne un réseau de référents locaux, un à deux par commune du territoire, interlocuteurs privilégiés des administrés, qui a été constitué afin d'organiser la destruction des nids dans les meilleures conditions possibles. Ces référents ont été formés par le personnel de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Contact Contactez votre mairie qui vous indiquera la marche à suivre afin de faire éliminer votre nid par un professionnel.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU PAYS DES ABERS

Hôtel de communauté / ZA de Penhoat
 545, rue Gustave Eiffel 29860 PLABENNEC
 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

Directeur de la publication : Christian CALVEZ